

vriens pas, ce me semble, continuer d'ouvrir ainsi, à l'aveugle, des crédits qui ne seront peut-être jamais dépensés.

L'hon. M. GUTHRIE: Je ne m'engagerai certainement pas à dépenser cette somme, n'ayant rien eu à voir dans la préparation de ces crédits; mais je m'engage à dépenser tout ce qui sera essentiel et nécessaire. S'il est possible de dépenser moins, je m'y engage aussi. Mais je ne crois pas que la critique de mon honorable ami soit bien fondée, étant donné que ces crédits ont été soigneusement préparés par des fonctionnaires compétents, proposés par un gouvernement dont mon honorable ami faisait partie, de même que les autres crédits, et approuvés par Son Excellence.

L'hon. M. BOIVIN: Mon honorable ami se trompe. Je ne critique ni le crédit, ni le fonctionnaire qui l'a préparé.

L'hon. M. GUTHRIE: J'ai dit à quoi je m'engageais.

L'hon. M. BOIVIN: Mon honorable ami a promis de dépenser le moins possible des crédits votés. Je ne vise pas ce crédit en particulier; je sais que la pratique des exercices militaires existe depuis longtemps sous les régimes conservateurs comme sous les régimes libéraux. Ce crédit a été diminué d'année en année, grâce à de louables efforts. Mais ces estimations comptent bien d'autres crédits, que le Gouvernement jugeait absolument nécessaires au bien du pays, autrement il ne les eût pas inscrits dans ses prévisions. Comme l'a dit mon honorable ami, ils ont été préparés par des fonctionnaires responsables des différents départements, le Gouvernement fondant son approbation sur la suggestion de ces fonctionnaires. Je ne critique pas les fonctionnaires, qui ont bien rempli leur devoir, je crois, mais je voudrais savoir s'il sera donné suite à leurs intentions ou si mes honorables amis ne font autoriser ces crédits que dans le but de clore la session aussitôt que possible, en remettant ensuite la dépense à une autre année afin de bénéficier de l'avantage de les avoir proposés eux-mêmes, et aussi de pouvoir dire: "ce sont là des crédits votés par les libéraux et nous ne les utiliserons pas cette année." Mon ami n'avait aucune raison de donner à croire que je critiquais les fonctionnaires, ce n'était nullement mon intention. Tout ce que je veux, c'est l'assurance que ce Gouvernement s'appliquera à utiliser ces crédits suivant les désirs du Parlement.

L'hon. M. GUTHRIE: Certainement, et aussi soigneusement et économiquement que possible.

Le très hon. MACKENZIE KING: Nous sommes à voter des crédits aux honorables députés qui sont présumés administrer différents départements. Avant de continuer, j'aimerais à savoir jusqu'à quel point ils se sont conformés à la pratique constitutionnelle en assumant leurs fonctions. J'aimerais à savoir s'ils ont prêté un serment d'office depuis qu'ils ont pris la direction de la Chambre, ou même avant.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Toutes les formalités prescrites à un membre du Conseil privé ont été remplies; et franchement je ne saurais en dire le nombre.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je tiens à le savoir avant de voter des crédits aux honorables députés qui, à notre avis, n'ont pas le droit de dépenser cinq sous des deniers publics. Je demande à mon honorable ami qui dirige présentement la Chambre s'il a prêté un serment d'office cette année.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Non.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami voudra-t-il me dire quels départements il administre?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je crois que cela n'est pas bien régulier, monsieur le président, mais je suis bien aise de l'apprendre à mon honorable ami.

Le très hon. MACKENZIE KING: Nous sommes à discuter les crédits. Si mon honorable ami n'est pas disposé à répondre aux questions que je lui pose, je verrai à ce que nous en restions là avec les crédits. La discussion des crédits, comme le sait mon honorable ami, est cette phase de la session, où les représentants du peuple peuvent questionner le Gouvernement sur son droit d'administrer les fonds publics.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Absolument; je ne le conteste pas du tout. Je ne doute même pas le moins du monde de l'honnêteté et de l'exactitude de l'ancien Gouvernement qui a préparé ces crédits. Quant à cela, j'ai prêté tous les serments de ministre de la couronne et de membre du conseil privé du roi. De plus, j'ai été nommé régulièrement par un décret membre du conseil privé du roi pour agir en cette circonstance comme chef du département des Finances et du département des Chemins de fer et des Canaux.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami veut-il me dire quand cet arrêté en conseil a été adopté, et veut-il en déposer une copie sur le bureau?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Oui, c'est facile. J'en ai reçu une aujourd'hui.